

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Objectifs

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentielles y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Belfius Life Junior

Les informations dans ce document se rapportent au Belfius Life Junior, mentionné ci-dessus, qui est une assurance-vie avec un taux d'intérêt garanti (branche 21).

Assureur :	Belfius Insurance S.A.
Site web :	https://www.belfius.be/retail/fr/produits/epargner-investir/investir/assurances-placements/belfius-life-junior/index.aspx
Téléphone :	02 286 76 11
Autorité de contrôle :	Financial Services and Markets Authority (FSMA)

Date de production du document d'informations clés : 17/09/2025

Avertissement : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Assurance-vie de la Branche 21 à prime flexible avec un taux d'intérêt garantis.

Durée : Belfius Life Junior est conclu pour une durée déterminée de minimum 10 ans qui ne peut être prolongée après la souscription. Il prend fin en cas de rachat total ou de décès de l'assuré. Le contrat ne peut pas être résilié unilatéralement par Belfius Assurances SA.

Objectifs

Taux d'intérêt garanti:

- Taux d'intérêt annuel applicable à la date d'établissement du présent document: 2,00%

- Ce taux est garanti jusqu'au terme du contrat. Les versements produisent des intérêts à partir du jour de la réception de la prime par la Compagnie.

- Le taux d'intérêt n'est pas garanti pour les versements futurs. Chaque prime suivante fait l'objet du taux d'intérêt en vigueur au moment du paiement.

Participation bénéficiaire :

- La compagnie d'assurances peut octroyer une participation aux bénéfices. Cette participation n'est pas garantie. Elle dépend des résultats de la compagnie. La participation aux bénéfices est ajoutée à la réserve acquise.

- Elle peut changer chaque année. Les conditions peuvent être modifiées par l'entreprise d'assurances en cours de contrat.

- La participation bénéficiaire est calculée sur base de la réserve acquise au 31/12 de l'année civile précédente. Elle est attribuée aux contrats en vigueur le 31/12 de l'année civile considérée et acquise au 01/01 suivant.

Investisseurs de détail visés

Ce produit est destiné aux personnes physiques résidant en Belgique, parents ou grands-parents qui:

- cherchent à épargner pour un (petit)enfant en ayant la certitude que le capital sera versé à l'enfant

- ont un horizon d'investissement de minimum 10 ans

Prestations d'assurance

Garantie principale (vie et décès) : valeur du contrat et intérêts capitalisés garantis. La garantie complémentaire obligatoire décès (Formule Security): permet d'assurer un niveau minimum d'épargne au terme du contrat, en cas de décès de l'assuré. Pour plus d'informations sur les prestations d'assurance, veuillez consulter «Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?» qui illustre uniquement le remboursement des réserves (valeur du contrat).

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 10 ans.

Le risque inhérent au produit peut être plus élevé que celui présenté dans l'indicateur si le produit n'est pas détenu pendant toute la durée de période recommandée.

Indicateur de risque

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de de Belfius Assurances SA à vous payer en soit affectée.

Dans le volet de la branche 21, des taxes et des frais s'appliquent aux primes que vous investissez. Ces taxes et ces frais peuvent avoir pour conséquence que vous ne recevez pas la totalité de la prime investie au moment du rachat ou à la date d'expiration de la police.

Ce produit comporte certains risques inhérents aux produits de la Branche 21 tels que le risque de crédit (en cas de faillite de Belfius Insurance SA) et le risque de liquidité. Toute référence à la sécurité de ce produit s'entend sous réserve de ces risques.

Vous avez droit à la restitution d'au moins 100% de votre capital (après déduction des frais et taxes). Pour plus d'information sur les frais de sortie, voir la section « Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer mon argent de manière anticipée? ». Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires.

Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Scénarios de performance

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10.000 EUR (hors taxe). Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des conditions de marché extrêmes et il ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer. Seulement le scénario favorable prend en compte une participation bénéficiaire éventuelle. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que

Période de détention recommandée : 10 ans Exemple d'investissement : 10 000 EUR Taxe d'assurance: 2%, non prise en compte dans les scénarios Scénarios en cas de Vie		Si vous sortez après 1 an	5 ans	10 ans (période de détention recommandée)
Minimum	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9.440 EUR	10.170 EUR	11.750 EUR
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9.440 EUR	10.170 EUR	11.750 EUR
	Rendement annuel moyen	-5,60%	0,34%	1,63%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9.440 EUR	10.170 EUR	11.750 EUR
	Rendement annuel moyen	-5,60%	0,34%	1,63%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9.440 EUR	10.167 EUR	11.750 EUR
	Rendement annuel moyen	-5,60%	0,33%	1,63%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9.490 EUR	10.170 EUR	12.360 EUR
	Rendement annuel moyen	-5,10%	0,34%	2,14%
Scénario en cas de décès				
Evènement assuré	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	9 930 EUR	10 700 EUR	11 750 EUR

vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI BELFIUS INSURANCE S.A. N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

En cas de faillite de la compagnie d'assurance agréée en Belgique, les versements effectués par le preneur (moins les retraits éventuels réalisés par ce dernier) augmentés des participations bénéficiaires éventuelles et des intérêts déjà acquis tombent sous le mécanisme belge de protection à concurrence de 100.000 EUR par personne et par compagnie d'assurance. Ce produit est garanti par le Fonds de garantie pour les services financiers. Pour plus d'information sur le Fonds de garantie, veuillez consulter le site www.fondsdegarantie.belgium.be.

Les contrats d'assurance-vie font l'objet d'une gestion distincte d'un patrimoine spécial géré séparément au sein des actifs de l'assureur. En cas de faillite de l'assureur, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers les preneurs d'assurances et/ou bénéficiaires.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Dans ce cas, cette personne vous en informera et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps. La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels et récurrents.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les montants indiqués ci-dessous correspondent aux coûts cumulés du produit, pour deux périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10.000 EUR (hors taxe). Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Si vous rachetez après ;	5 ans	10 ans
Coûts totaux	760 EUR	871 EUR
Incidence des coûts annuels	7,60 %	1,70%

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique: l'impact annuel des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Belfius

Composition des coûts

L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 10 ans

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	2,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	0,25 %
Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0,00 %
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,12 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	0,12 %
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons l'investissement sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,00 %
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00 %

Vous trouverez une illustration du rendement dans la rubrique "Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?" dans le tableau des scénarios de performance. L'impact de éventuelle participation bénéficiaire est repris dans le scénario favorable. Veuillez prendre conscience qu'il y a un impact sur le rendement en cas d'une sortie précoce.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 10 ANS, COMPTE TENU DE LA LÉGISLATION FISCALE

Vu le niveau des coûts et des taxes et le taux d'intérêt relativement bas, le risque est grand que, même si le produit est conservé durant une plus longue période, le preneur d'assurance récupère moins que ce qu'il a versé dans ce produit. En cas de désinvestissement avant la fin de la période de détention recommandée, cela peut avoir un impact sur la performance du produit : voir la section "Que va me coûter cet investissement?". Pour un investissement jusqu'à la période de détention recommandée: voir la section "Que va me coûter cet investissement?".

Le contrat peut être racheté, totalement ou partiellement, à tout moment moyennant le paiement de frais de rachat tels que décrits ci-dessous.

Frais de sortie:

En cas de rachat partiel ou total avant les 5 dernières années du contrat, les frais de sortie s'élèvent à 5% sur le montant liquidé.

Les frais sont de 0% pour un rachat pendant les 5 dernières années du contrat, ou pour un rachat à partir du 18ème anniversaire du bénéficiaire en cas de décès mentionné dans le contrat lors de sa souscription, et pour autant que le contrat ait une durée de min. 5 ans.

En cas de décès de l'assuré, aucune indemnité de sortie ne sera déduite du montant liquidé.

Indemnité de rachat/de reprise:

Pour toute information complémentaire sur les indemnités de rachat, nous conseillons le souscripteur de consulter les conditions générales de Belfius Life Junior, disponibles sur le site web

<https://www.belfius.be/retail/fr/produits/epargner-investir/investir/assurances-placements/belfius-life-junior/index.aspx> ou dans son agence de Belfius Banque.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Chaque jour, nous nous donnons à 100% pour vous offrir le meilleur service et sommes particulièrement sensibles aux attentes de nos clients. Si vous n'êtes pas entièrement satisfait(e), surtout faites-le nous savoir.

En cas de plainte, nous vous conseillons tout d'abord de contacter soit votre conseiller financier soit le Service Gestion des Plaintes de Belfius, par courrier à Service Gestion des Plaintes (numéro de colis: 7908), Place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles, ou par e-mail à complaints@belfius.be. Nous prendrons le temps de vous écouter et de chercher une solution avec vous. Vous n'êtes pas satisfait(e) de la solution proposée par le Service Gestion des Plaintes de Belfius? Vous pouvez alors contacter le Négociateur de Belfius, par courrier à Négociation (numéro de colis: 7913), Place Charles Rogier 11, à 1210 Bruxelles, ou par e-mail à negotiation@belfius.be. À défaut de solution, l'Ombudsman des Assurances est à votre disposition: Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, ou par e-mail à negotiation@belfius.be. Plus d'infos: www.ombudsman.as

Dans tous les cas, vous conservez le droit d'entamer une procédure en justice auprès des tribunaux belges compétents.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour toute information complémentaire (frais d'entrée, fiscalité, prime), veuillez consulter le document « Information précontractuelle complémentaire » et les conditions générales disponibles à première demande dans votre agence Belfius Banque ou sur le site <https://www.belfius.be/retail/fr/produits/epargner-investir/investir/assurances-placements/belfius-life-junior/index.aspx>.

Le Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) établit des obligations de divulgation en matière d'ESG à l'égard de l'investisseur final. Il couvre l'intégration des risques liés au développement durable par les acteurs des marchés financiers (par exemple les banques et les compagnies d'assurance) et les conseillers financiers dans tous les processus d'investissement et pour les produits financiers axés sur l'investissement ESG. Le document d'information précontractuelle de la SFDR vous est proposé, via le lien ci-dessous, dans le but de vous informer sur les politiques ESG (environnement, social et gouvernance) menées par le fonds concerné.

https://www.belfius.be/imagingservlet/GetDocument?src=mifid&id=SFDRBLJ_FR